

Le groupe de travail



Outils et méthodes pour l'intervention

■ Quelques repères sur le groupe de travail :

Pour quoi faire ?

- Le groupe de travail est une méthode permettant la co-construction
- Il peut valider, compléter, modifier le diagnostic
- Il peut construire des pistes d'actions
- Un groupe de travail thématique peut réfléchir à des situations problème spécifiques par exemple

Comment faire ?

- Définir l'objectif du groupe de travail, ses sorties
- Définir sa composition : pluridisciplinaire, présence de la hiérarchie, présence du médecin du travail, de représentants au CHSCT, etc. ?
- Définir les modalités : nombre de réunion, durée, restitution, etc.
- Préciser les règles de fonctionnement

Constituer un groupe et le former



- Il est mandaté par l'employeur et un référent est désigné
- Il est pluri disciplinaire et pluri métier (RRH, médecin du travail, encadrement, membres du CHSCT, IRP, salariés)
- Le CHSCT est favorable à sa constitution et à sa mission
- Communiquer sur la démarche et la constitution du groupe



Règles de fonctionnement du groupe



Le groupe a une obligation de confidentialité,

Ecoute et respect de la parole de l'autre,

Bienveillance et pas de jugement,

Respect des points de vue contradictoires,

Chaque membre a le même poids quel que soit son niveau hiérarchique ou son métier ,

Chaque acteur est là pour apporter son expérience, son point de vue

Se mettre d'accord sur ce que peut dire le groupe à l'extérieur

.....

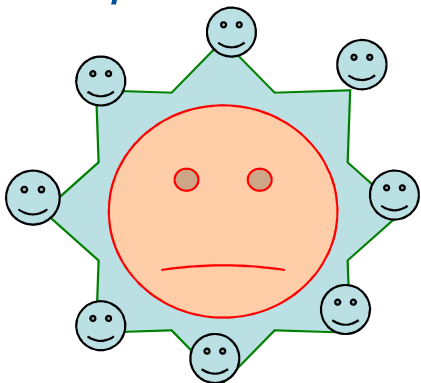


Travail du groupe



Evènement

*Accident
organisationnel
Presqu'accident*



Le groupe renoue les fils de l'histoire

Permet la prise de recul → identifie les facteurs de contraintes et de ressources dans l'organisation

Evalue les conséquences

- En quoi elle impacte sur votre travail?
- Quelles conséquences pour les collègues dans cette situation?

Conséquences sur le travail, sur les collègues dans leur activité et sur la santé

Evalue en continu

CRITERES	NIVEAU DE GRAVITE			
	FAIBLE	SERIEUX	GRAVE	TRÈS GRAVE
Sur le travail	Pas de conséquences visibles	Perturbation de l'activité rattrapée par l'équipe	Perturbation de l'activité - impact sur une autre équipe	Dégradation de l'activité - impact sur le résultat
Sur le collectif	Possibilité de tensions	Tensions visibles	Dysfonctionnements, mécontentements récurrents Possibilité d'inactivités	Dysfonctionnements, non de régulation par l'encadrement Possibilité de violence
Sur la santé	Pas d'arrêt de travail	Arrêt de travail < 8 jours	8 jours < arrêt de travail < 30 jours ou séquelles temporaires	Arrêt de travail > 30 jours ou séquelles définitives
Niveau retenu	On ne retient qu'un seul niveau pour hiérarchiser la gravité. Ce sera le critère le plus impacté.			

Qu'est ce qui caractérise ce risque?

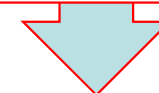
Quels sont les acteurs impliqués dans quels secteurs ou activité.

Identifie les causes

- Qu'est ce qui conduit à cet événement ?
- Est ce que cela arrive souvent?
- Y a t-il eu des situations similaires?

Quelles sont les UT concernées?

Les pistes d'actions possibles



Communication sur le groupe de travail

■ Il est positionné par l'employeur pour une mission clairement définie

Exemple d'entreprise

Raison d'être

Le groupe de prévention des risques psychosociaux est un groupe de travail pluridisciplinaire composé de différents membres issus des RH, EHS, CHSCT, médecine du travail et CE. Il a pour objectif l'identification et l'évaluation des RPS afin de les prévenir et ou de les réduire dans le cadre réglementaire du Document Unique (DU)

Règles de fonctionnement

- Il est mandaté par la direction de l'établissement
- Il a une obligation de confidentialité
- Chaque acteur apporte ses compétences en dehors de tout lien hiérarchique dans le périmètre de fonctionnement du groupe
- Le groupe peut faire appel ponctuellement à des compétences complémentaires sur des questions spécifiques
- Le porte parole du groupe présente à la direction ses recommandations en matière de prévention
- La direction valide ces propositions ou motive ses refus / amendements auprès du groupe et du CHSCT
- Ces propositions alimentent le DU et font l'objet d'un plan d'action présenté au CHSCT
- **Calendrier** : le groupe se réunit selon les priorités et au moins annuellement.

 *La démarche implique une pérennité dans la constitution du groupe de travail et une assiduité de ses membres*